

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><b><u>Nombre de membres :</u></b> Afférents au Conseil : 24 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p><b><u>Date de la convocation :</u></b> 06/03/2023</p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> 06/03/2023</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 21 mars 2023</b></p> <p><b>L'an deux mille vingt-trois le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</b></p> <p><b>Secrétaire : Marjory DELAVAL</b></p> <p><b>Présents : Laurent DENIS – Didier VANDAELE –Sophie WAROT – Anthony BARBIER – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Antoine TUSO – Jérôme LEBOUCHER – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Gabin LORGNIER – Sabrina LOOTVOET - Sandrine LORIO – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Hugues LAVOGIEZ – Patrick POTEL – Nicolas CHOCHOY – Jean-Bernard BONDUELLE</b></p> <p><b>Absents : Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Barbara BODART (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE)</b></p>
--	---

2023/5

**OBJET DE LA DELIBERATION : PLAN DE FINANCEMENT DETR TRAVAUX DE VOIRIE**

VU la délibération 2022/59 du 7 décembre 2022 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une délibération a déjà été votée le 7 décembre 2022 concernant le plan de financement des travaux de voirie afin d'être subventionné par l'État au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) dans le cadre de la « création ou réparation de voirie ».

Monsieur le Maire indique que celle-ci doit être voté à nouveau en conseil municipal car le taux maximum de participation à ces dépenses de l'Etat est de 20%.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès de l'État et de joindre le plan de financement lors de la demande.

## Plan de financement de l'opération

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Réfection et sécurisation de voirie	409 500,00 €	- DETR (État)	81 900,00 €	20 %
		- Fonds propres communaux	327 600,00 €	80 %
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>409 500,00 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>409 500,00 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, valide le plan de financement ci-dessus proposé et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de l'État.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.  
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le ou la secrétaire de séance,

  
Marjory DELAVAL

Le Maire,

  
Laurent DENIS

